

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY
&
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY**

**PROGRAMME D'ACCUEIL DE RÉSIDANTS
NOUVELLE CONSTRUCTION**

CONDITION D'ADMISSIBILITÉ :

- Résidence permanente ou saisonnière construite selon les normes des règlements municipaux;
- Démolition d'une résidence permanente ou saisonnière pour en construire une autre;
- S'il y a reconstruction d'une résidence permanente à la suite d'un incendie.

PROCESSUS :

À suite de la réception du « Certificat de l'évaluateur et avis de modification du rôle d'évaluation foncière » à l'administration municipale provenant de la MRC d'Abitibi :

- Accueil des résidants et remise de sacs cadeaux lors d'un événement social communautaire local.
- Transmission d'une invitation au (x) nouveau (x) résidant (s) incluant les informations du processus.
- Au choix des résidants, d'un ou des certificats d'achat chez une ou des entreprises ayant un établissement sur le territoire saint-marcois et inscrites dans le répertoire d'information municipale à la section « ENTREPRISES COMMERCIALES LOCALES »

VALEUR DE LA CONSTRUCTION	MONTANT DU CERTIFICAT
50 000 \$ ET 150 000 \$	150 \$
150 001 \$ ET 250 000 \$	250 \$
250 001 \$ ET 350 000 \$	350 \$
350 001 \$ ET +	500 \$

- Les sacs cadeaux contiennent de la documentation d'information locale, territoriale et régionale ainsi que des objets et des cartes cadeaux d'entrepreneurs locaux.
- Lors de l'accueil, un questionnaire « Recensement municipal » est rempli. Les informations recueillies concernent les informations générales sur le statut des nouveaux citoyens et connaître les motivations du choix de s'installer à Saint-Marc-de-Figuery

** Une seule occasion par adresse, sauf dans le cas d'incendie.

Création du programme, 1999

Dernière mise à jour : 1^{er} janvier 2017